



SÂLES

ROMANENS

RUEYRES-TREYFAYES

& MAULES

Les Quatre font

La Une



© Triform SA

SOMMAIRE

* Photo : Ruisseau de la Sionge	La Une
* Sommaire // Administration communale // Numéros utiles // Défibrillateur	p. 2
* Le mot du Syndic // Chiens errants	p. 3-4
* Assemblée communale du mardi 14 mai 2024 // Résumé de l'Assemblée communale du mardi 12 décembre 2023 // Du changement à la commune	p. 5-6
* Comptes communaux 2023	p. 7 à 9
* Investissements complémentaires 2024	p. 10 à 13
* Déchetterie - Rappels de bonne conduite	p. 14
* Opération coup de balai	p. 15
* Travaux en cours	p. 16
* Radar pédagogique // Tourbières de Sâles	p. 17
* Boîte à idées, adressées au Conseil communal - Réponses // Ligne ferroviaire entre Bulle et Romont	p. 18
* Message de la Commission seniors	p. 19
* Vœux du Conseil communal // Association de la maternelle « Les Lapins Bleus »	p. 20
* Service Aide aux proches	p. 21
* Les entreprises sâloises // Bourse d'étude et d'apprentissage // Agenda des manifestations	p. 22
* Fusion 25 : soirées d'information à la population // Bel été !	p. 23
* Page ouverte au... FC La Sionge	p. 24

Si vous consultez ce journal via internet, appuyez sur les mots du sommaire ou les numéros de pages (cités dans les différents textes) afin d'accéder directement aux articles correspondants !

ADMINISTRATION COMMUNALE

Route de la Rosaire 31
1625 Sâles

☎ 026 917 83 50 // commune@sales.ch
commune-sales.ch

**Ouverte du lundi au vendredi
de 8h à 11h30 et de 13h à 16h**

Fermée le mercredi après-midi et

**du 29 juillet au 9 août 2024,
réouverture le 12 août 2024, à 8h**

*Nous vous remercions de votre
compréhension et vous souhaitons d'ores
et déjà un très bel été !*



NUMÉROS UTILES

Coupages d'eau
Service de piquet 24h/24
☎ 079 436 72 02

Hydrantes et fuites d'eau
Monsieur Yves Zbinden
☎ 079 204 30 82

Secours Sud Fribourgeois
Centrale d'alarme
☎ 118

DEFIBRILLATEUR

**En cas d'urgence, un défibrillateur est
disponible au**

**Centre sportif La Lisière
à gauche de la porte principale (extérieur)**

LE MOT DU SYNDIC

Cher·ère·s habitant·e·s de la commune de Sâles,

La prochaine assemblée communale aura lieu le mardi 14 mai 2024 et traitera tout spécialement les comptes 2023.

Comptes 2023

Le compte de fonctionnement boucle sur un résultat meilleur que prévu et permet de ne pas puiser dans la fortune de la Commune. Pour la plupart, il s'agit d'éléments non prévisibles que vous pouvez consulter en pages 7, 8 et 9, afin de comprendre pleinement les raisons de cette embellie.

Eoliennes - Energie

Comme déjà évoqué dans les précédents bulletins, la Commune de Sâles participe activement au groupe de travail intercommunal afin de défendre au mieux les intérêts de ses citoyens·nes.

Nous continuons à nous opposer au volet éolien du Plan directeur cantonal (PDCant). Les informations dont nous disposons semblent mettre en évidence des conflits d'intérêts quant au choix des sites, de nombreuses questions restent en suspens, notamment concernant l'abandon d'autres lieux, semblant meilleurs, ainsi que le refus, de la part du Canton, à transmettre les données des mâts de mesures récoltées à ce jour, pourtant exigées par la préposée à la transparence.

Le gouvernement se borne à vouloir étudier uniquement les sites initialement prévus et propose de refuser le volet relatif à la création d'un fonds d'indemnisation pour les habitant·e·s touché·e·s par les projets. Le groupement de travail intercommunal prévoit de déposer un recours auprès de la COMCO.

Le 9 juin 2024, la Confédération soumettra au peuple la loi fédérale relative à « un approvisionnement en électricité reposant sur des énergies renouvelables ». Pas de doute qu'avec ce titre et l'appui des milieux économiques concernés, le résultat ne fasse pas l'ombre d'un pli... au mépris de la gouvernance communale en matière d'aménagement du territoire.

Fusion 25

Nous serons prochainement appelés à nous prononcer sur le sujet de la commune unique. Une séance d'information est prévue le jeudi 25 avril 2024, à 19h30, à la Lisière (annonce en page 23). Différentes autres séances sont prévues et ouvertes à tous·tes afin que chacun puisse faire sa propre opinion.

Comme déjà indiqué à de nombreuses reprises, notre commune souffre d'être en périphérie de la Gruyère et de son développement économique. Si cet isolement est bénéfique pour notre tranquillité, force est de constater que nous ne sommes pas dans la même situation que d'autres communes (*cf. Le Mot du Syndic du bulletin précédent*).

La fusion de communes peut susciter des craintes légitimes quant à la perte d'identité locale, qui est souvent ancrée dans son histoire, sa culture, ses traditions, ses particularités géographiques, et dans le lien étroit que ses habitants entretiennent avec leur territoire. Lorsqu'une fusion est envisagée, ces éléments peuvent être remis en question et les résident·e·s peuvent craindre de perdre ce qui rend leur commune unique et spéciale.

Le maintien de notre identité locale et de notre indépendance aura un coût, si nous en sommes conscient·e·s et prêt·e·s à en assumer les conséquences... et qu'il y aura des gens disposés à s'investir pour la collectivité ou de la vie de notre village... fusion ou pas nous serons au paradis !

Permis de minime importance – Nouveaux assouplissements

Dès le 1^{er} janvier 2024, les règles relatives aux dossiers de mise à l'enquête, pour les parcelles en zones à bâtir, se sont assouplies pour certains types de constructions. En effet, le Gouvernement fribourgeois a adapté le ReLATEC.

Par exemple, l'édification de murs de soutènement n'est plus soumise à une procédure ordinaire mais

simplifiée. Les petites constructions tels que les cabanons de jardin, les installations de jeux pour les enfants ou encore les piscines, posées uniquement pour la belle saison, ne sont plus tenues à une mise à l'enquête.

Afin de connaître toutes les modifications, nous vous invitons à vous référer au Règlement d'exécution de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (ReLATEC), disponible sur notre site internet.

Effectifs scolaires et CO de la Gruyère

Selon les statistiques prévues, le nombre d'enfants qui devrait fréquenter le Cercle scolaire Sâles-Vaulruz va connaître une forte augmentation, ces prochaines années.

Dans cette organisation, il convient de tenir compte des besoins pédagogiques imposés, et toujours plus complexes, tels que l'aménagement de salles spécifiques, l'abandon de sites dits « satellites », le problème des transports et de la non-proximité des salles de gym, etc. Un groupe de travail a été mis en place avec la Commune de Vaulruz, afin d'évaluer les différentes possibilités.

Au niveau du district aussi l'évolution de la population impliquera, dans un délai assez court, la création d'un nouveau Cycle d'orientation (CO). La commune de Sâles a proposé des emplacements, quand bien même au niveau de l'aménagement du territoire la situation n'est pas réglée. En effet, nous devons mettre en avant nos atouts et faire tout ce qui est possible pour redynamiser notre village. L'implantation d'un nouveau CO pourrait également être un facteur de développement des transports publics, en faveur de toute la population.

Brèves

- * Diverses interventions à la suite des inondations de ces derniers mois ;
- * Traitement des réclamations dans le cadre de la refacturation de la mise à jour périodique de la mensuration officielle (mise à jour du cadastre) ;
- * Etude pour la mise en place d'une zone 30km/h dans les quartiers de la Commune ;
- * Participation à l'inauguration du Centre Agro de Sâles ainsi qu'à divers évènements organisés par les sociétés locales ;
- * Rencontre avec Gruyère Energie SA (GESA) pour un projet de développement du biogaz ;
- * Relance du projet quant au site pollué de Maules ;
- * Prise de position sur l'étude de la potentielle renaturalisation du site marécageux des Gurles ;
- * Participation à la Conférence des Syndiques et Syndics de la Gruyère ;
- * Participation à diverses Assemblées (EMS de la Sionge, Association régionale de la Gruyère (ARG), Association Intercommunale Sports en Gruyère (AISG), Option Gruyère, Gruyère Tourisme, CO de la Gruyère, Triage forestier de la Sionge, etc.) ;

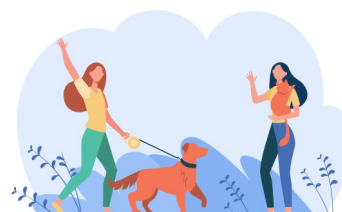
Au nom du Conseil communal 2021-2026, Nicolas Hassler, Syndic

Chiens errants

Chers-ères propriétaires de chien-s, nous aimerions vous rappeler l'importance de veiller à ce que **vos ami-e-s à quatre pattes ne s'aventurent pas hors de vos propriétés.**

Bien que certaines personnes adorent votre-vos compagnon-s canin-s autant que vous, leur sécurité et celle de notre communauté sont primordiales. De plus, en laissant votre-vos chien-s errer en dehors de vos limites, les gazons de votre-vos voisin-e-s se voient, parfois, encrottés...

Nous vous remercions de votre compréhension et collaboration !



ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 14 MAI 2024

**Les citoyen·ne·s de la commune de Sâles sont convoqué·e·s à
l'assemblée communale ordinaire qui se tiendra le**

**mardi 14 mai 2024, à 20h
à la grande salle de l'Auberge de la Couronne à Sâles**

Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 12 décembre 2023
(Le procès-verbal ne sera pas lu en assemblée ; il est à disposition à l'administration communale et sur le site internet)
2. Comptes communaux 2023
 - 2.1 comptes de résultat
 - 2.2 comptes d'investissements
 - 2.3 rapport de la commission financière
 - 2.4 vote
3. Investissements complémentaires 2024
 - 3.1 Implantation de panneaux solaires photovoltaïques sur le Centre sportif « La Lisière »
 - 3.2 Délégation de compétences pour un échange de terrains avec la commune de Vaulruz
 - 3.3 Crédit d'investissement pour la Revitalisation de la Sionge
4. Divers

Tous les documents relatifs aux objets portés à l'ordre du jour de l'assemblée sont à disposition au secrétariat communal, durant les heures d'ouverture (mentionnées en page 2), ainsi que sur le site internet.

Le Conseil communal de Sâles

RÉSUMÉ DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 12 DÉCEMBRE 2023

70 citoyen·ne·s ainsi que 2 non citoyen·ne·s étaient présent·e·s lors de la dernière réunion communale.

Budget communal 2024

Le budget de résultat 2024 a été approuvé. Il prévoit un déficit estimé à CHF 164'342.58, malgré l'augmentation d'impôts ainsi que de la contribution immobilière.

Il en a été de même pour le budget d'investissements, qui se solde avec un excédent de charges de CHF 5'374'000.—, dont CHF 5'060'000.— de reports d'investissements ainsi que les projets suivants acceptés par les personnes présentes :

* la rénovation thermique du complexe scolaire	CHF	210'000.—
* le remplacement du véhicule édilitaire	CHF	104'000.—

Adoption des statuts de la nouvelle association de communes du Service des curatelles

Depuis le 1^{er} janvier 2014, sept communes (Echarlens, Marsens, Pont-en-Ogoz, Sâles, Sorens, Vulruz et Vuadens) sont réunies en entente intercommunale afin de se conformer à l'entrée en vigueur de la loi sur la Protection de l'enfance et des adultes (LPEA), du 15 juin 2012.

Selon la loi sur les communes, art. 109 « Lorsque la collaboration comporte un engagement important et durable, les communes créent une association ». Ainsi, la Commission a travaillé plusieurs mois sur ceci, pour une mise en fonction dès 2024.

Les statuts n'ont fait l'objet d'aucune remarque ni observation et furent approuvés.

Réception des citoyen·ne·s né·e·s en 2005

14 jeunes citoyen·ne·s de la commune sont né·e·s en 2004 : 7 étaient présent·e·s et 5 excusé·e·s.



De g. à d.:

Thomas Yerly, Lia Savary, Jeanne Déforel, Guillaume Menoud, Romain Mauron, Erwan Gendre et Geoffrey Patoureau

DU CHANGEMENT À LA COMMUNE

Bar chez Christiane

Après de nombreuses années de dévouement en tant que tenancière de notre bar et agence postale, Madame Christiane Monney s'apprête à prendre une retraite bien méritée ! Son sourire accueillant et son service dévoué ont fait d'elle bien plus qu'une simple commerçante, mais une véritable figure de notre communauté.

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude pour son engagement inlassable envers notre commune. Sa présence sera certainement regrettée, mais nous lui souhaitons une retraite paisible et remplie de moments heureux.

Merci à Madame Monney et son époux Gabriel, pour toutes ces années de service exceptionnel. Puissent les jours à venir être empreints de bonheur et de détente.

L'avenir...

Le bar et l'agence postale seront repris par une dame, en juin prochain.

Madame Monney transmettra toutes les informations nécessaires, à la population, en temps opportun.



COMPTES COMMUNAUX 2023

Comptes de résultat

Alors que le budget d'exercice 2023 prévoyait un déficit de CHF 120'604.60, les comptes y relatifs bouclent sur un bénéfice de CHF 213'986.89, soit une amélioration de CHF 334'591.–.

Les impôts ordinaires enregistrent un revenu additionnel de CHF 169'089.– (CHF 38'876.– pour les personnes physiques et CHF 130'213.– pour les personnes morales). L'évaluation des impôts pour le budget 2023 a été réalisée en tenant comptes des données fournies par le Service cantonal des contributions (SCC) et les revenus des sociétés dépendent de facteurs conjoncturels très volatiles.

L'autre bonne surprise vient des impôts communaux spéciaux avec des produits supplémentaires de CHF 112'977.– (gains immobiliers et plus-values CHF 44'260.–, successions et donations CHF 42'606.–, divers CHF 26'111.–). Afin d'évaluer ces montants, nous nous basons sur la moyenne des quatre derniers exercices connus ; il est impossible d'être plus précis.

Dans les autres positions, des différences, au niveau des charges cantonales et associations régionales, sont remarquées, à raison de CHF 138'978.– (remboursements de CHF 15'399.– pour les frais liés au COVID-19, CHF 20'835.– pour les Ambulances du Sud Fribourgeois, CHF 23'876.– du Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG), résultat positif de l'EMS de la Sionge CHF 78'867.– et diverses compensations sur d'autres positions à raison de CHF 3'354.–). En résumé, une amélioration des revenus de CHF 424'397.–, par rapport au budget.

Les charges supérieures proviennent de résultats moins bons ou de dépenses sur l'ensemble des bâtiments et infrastructures communales -CHF 103'406.–, dues notamment à l'augmentation des coûts d'énergie et de chauffage, d'entretiens imprévus et des taux d'intérêts (Centre sportif de la Lisière -CHF 24'248.–, bâtiments du patrimoine financier -CHF 24'104.–, -CHF 19'134.– pour les bâtiments scolaires, Auberge de la Couronne -CHF 14'342.–, renouvellement partiel des prêts bancaires -CHF 21'578.–). Il convient de mettre en évidence que les locations de la Lisière ainsi que de la Scierie ont enregistré des produits supplétifs de l'ordre de CHF 13'600.–. En résumé, une augmentation des charges de CHF 89'806.–, par rapport au budget.

Comptes d'investissements

L'assainissement des chauffages a coûté CHF 3'209.10 de plus que le crédit voté.

Concernant les travaux relatifs à l'amélioration des espaces extérieurs du Centre sportif de La Lisière, le dépassement est de CHF 24'565.– (+ 8.2%). Il n'a malheureusement pas été possible de tenir le budget en raison, notamment, de frais supplémentaires sur le terrain de foot (de CHF 11'630.75) et sur le couvert (de CHF 10'756.40).

L'investissement de l'Auberge de la Couronne connaît lui aussi un dépassement de CHF 39'099.45 (+4.9%). Lors de ces travaux de réfection et de réhabilitation du bâtiment, des modifications du positionnement de la ventilation ont dû être prises. Il a également été décidé, par le Conseil communal, de procéder au remplacement complet des fenêtres qui ne l'avaient pas encore été. Différents travaux supplémentaires, notamment de peinture et de mise en place de la rampe pour personne à mobilité réduite, se sont également imposés.

La réfection de la route du Rontet, à Sâles, est également terminée. En raison de rentrées d'offres en dessous de celles reçues pour l'établissement du budget et en l'absence de surprises ainsi que de plus-values sur cet ouvrage, le compte en question boucle sur une différence de -CHF 52'045.80

Vous trouverez, en pages suivantes, les tableaux détaillés des comptes 2023.

Une explication plus précise vous sera fournie lors de la prochaine assemblée communale.

Les comptes de résultat, d'investissements et le bilan figurent sur le site internet de la commune et sont à disposition au guichet communal durant les heures d'ouverture.

Nicolas Hassler, Syndic

COMPTES DE RESULTATS

Libellé des comptes	COMPTES 2023 MCH2		BUDGET 2023	Différences
0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	- 548 008.34	- 552 802.83		Charges inférieures de CHF 4'794.49
01 Législatif et exécutif	- 104 233.60	- 99 610.00		Moins de dépenses que prévues
02 Services généraux	- 443 774.74	- 453 192.83		
1 ORDRE, SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	- 113 726.60	- 119 483.15		Charges inférieures de CHF 6'042.85
11 Sécurité publique	-	-		Moins de dépenses que prévues
14 Questions juridiques	- 59 509.20	- 60 886.36		Nouveau service des pompiers Sud
15 Service du feu	- 23 528.70	- 26 103.00		Fribourgeois
16 Défense	- 30 688.70	- 32 493.79		
2 FORMATION	- 1 743 002.79	- 1 735 192.55		Charges supérieures de CHF 7'810.24
21 Scolarité obligatoire	- 1 468 865.54	- 1 456 820.40		Augmentation charges bâtiments scolaires
22 Ecoles spécialisées	- 242 480.05	- 243 372.15		Augmentation participation au cercle scolaire,
23 Formation professionnelle initiale	- 31 657.20	- 35 000.00		selon nombre d'élèves et habitants
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS	- 386 184.99	- 378 963.41		Charges supérieures de CHF 7'821.58
32 Culture, autres	- 13 940.90	- 13 940.88		Augmentation charges énergie du bâtiment
34 Sports, loisirs	- 372 244.09	- 365 022.53		
4 SANTÉ	- 570 588.89	- 683 197.60		Charges inférieures de CHF 112'608.71
41 Hôpitaux, établissements médico-sociaux	- 332 023.29	- 423 358.80		Bénéfice EMS la Sionge
42 Soins ambulatoires	- 237 637.70	- 258 473.60		Remboursement excédent ambulances
43 Prévention	- 62.70	- 500.00		Remboursement décret COVID, RSSG
49 Santé publique non mentionnée ailleurs	- 865.20	- 865.20		
5 PRÉVOYANCE SOCIALE	- 674 507.15	- 704 557.70		Charges inférieures de CHF 30'050.55
52 Invalidité	- 395 075.45	- 399 609.65		Remboursement excédent RSSG
53 Vieillesse et survivants	- 2 496.90	- 8 300.00		Augmentation subventions accueil familial
54 Famille et jeunesse	- 84 418.35	- 82 334.00		Charges liées moins élevées que prévues
55 Chômage	- 26 788.00	- 24 684.00		Moins de dépenses commission senior
57 Aide sociale et domaine de l'asile	- 165 728.45	- 189 630.05		
6 TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	- 426 916.14	- 421 597.52		Charges supérieures CHF 5'318.62
61 Circulation routière	- 364 456.74	- 355 108.52		Service hivernal plus élevé
62 Transports publics	- 62 459.40	- 66 489.00		Frais d'entretien ancien Pony
				Participation au trafic régional moins élevée
7 PROTECTION ENVIRON., AMÉNAGEMENT	- 123 279.51	- 120 948.14		Charges supérieures de CHF 2'331.37
71 Approvisionnement en eau	0.00	-		Modification de l'imposition TVA (forfaitaire)
72 Traitement des eaux usées	-	-		déchets
73 Gestion des déchets	- 43 896.21	- 32 595.18		Augmentation entretien ruisseau
74 Aménagements	- 38 407.89	- 21 542.85		Dépense reportée pour les sites pollués
75 Protection des espèces et du paysage	-	- 500.00		
76 Lutte contre la pollution de l'environnement	-	- 29 000.00		
77 Protection de l'environnement, autres	- 1 410.15	- 910.00		
79 Aménagement du territoire	- 39 565.26	- 36 400.11		
8 ÉCONOMIE PUBLIQUE	18 675.10	15 544.40		Recettes supérieures de CHF 3'130.70
81 Agriculture	- 150.00	150.00		Meilleur résultat du Triage forestier
82 Sylviculture	23 180.10	19 894.40		
84 Tourisme	- 4 355.00	- 4 500.00		
9 FINANCES ET IMPÔTS	4 781 526.20	4 580 593.90		Recettes supérieures de CHF 200'932.30
91 Impôts	4 145 765.06	3 863 698.00		Augmentation impôts réguliers (pers morales)
93 Péréquation financière intercommunale	403 254.00	403 254.00		Augmentation impôts gains immobiliers,
95 Part aux recettes sans affectation, autres	114 484.30	117 325.00		succession
96 Administration de la fortune et de la dette	117 702.84	195 816.90		
97 Redistributions	320.00	500.00		
99 Postes non ventilables	-	-		
RESULTAT	213 986.89	- 120 604.60		334 591.49

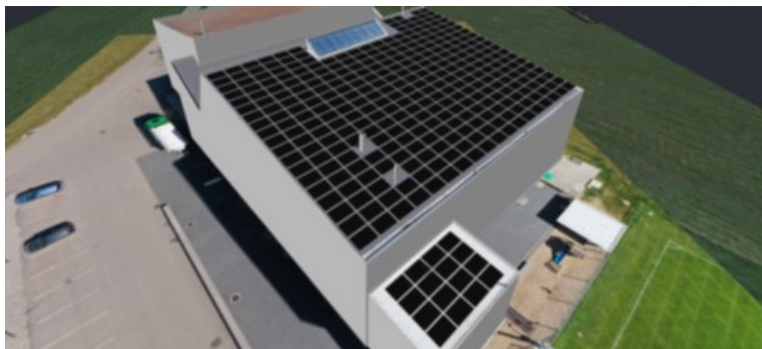
COMPTE D'INVESTISSEMENTS

Comptes	Budget selon crédit voté en assemblée communale	Etat des dépenses annuelles	Montants investis par années
0290.5040.04 BÂTIMENTS (Patrimoine Administratif) Assainissement chauffage et citernes des bâtiments communaux	CHF 125'000.00 Voté le 10.12.2013 <i>liquidité</i>	Montant dépensé en 2015 Montant dépensé en 2018 Montant dépensé en 2019 Montant dépensé en 2023 Total dépenses INVESTISSEMENT TERMINE	CHF 16'883.95 CHF 10'408.50 CHF 3'459.85 CHF 97'456.80 CHF 128'209.10 SOLDE FINAL au 31.12.2023 - CHF 3'209.10
3410.5000.00 SPORTS, LOISIRS Amélioration espaces extérieurs, terrain	CHF 299'900.00 voté le 16.12.2021 <i>emprunt bancaire</i>	Montant dépensé en 2022 Montant dépensé en 2023 Total dépenses INVESTISSEMENT TERMINE	CHF 216'048.10 CHF 108'416.90 CHF 324'465.00 SOLDE FINAL au 31.12.2023 - CHF 24'565.00
6150.5010.11 ROUTES : Réfection route du Rontet	CHF 180'000.00 voté le 10.05.2022 <i>emprunt bancaire</i>	Montant dépensé en 2022 Montant dépensé en 2023 Total dépenses INVESTISSEMENT TERMINE	CHF 82'532.30 CHF 44'421.90 CHF 126'954.20 SOLDE FINAL au 31.12.2023 CHF 53'045.80
6150.5010.11 ROUTES : Aménagement route de Romanens, secteur village	CHF 1'780'000.00 Voté le 01.12.2020 <i>emprunt bancaire</i>	Montant dépensé en 2021 Montant dépensé en 2022 Montant dépensé en 2023 Total dépenses INVESTISSEMENT EN COURS	CHF 24'636.35 CHF 34'265.55 CHF 877'711.95 CHF 936'623.85 SOLDE AU 31.12.2023 CHF 843'376.15
6150.5010.20 ROUTES : Aménagement route du Charpentier Début travaux : 2024	CHF 40'000.00 voté le 2.05.2023 <i>liquidité</i>	Montant dépensé en 2023 Total des dépenses INVESTISSEMENT EN COURS	CHF 0.00 CHF 0.00 SOLDE AU 31.12.2023 CHF 40'000.00
8200.5010.01 FORET : Réfection route forestière de Maules (Publio) Début travaux : 2024	CHF 160'000.00 voté le 16.12.2021 <i>emprunt bancaire</i>	Montant dépensé en 2022 Montant dépensé en 2023 Total des dépenses INVESTISSEMENT EN COURS	CHF 0.00 CHF 949.05 CHF 949.05 SOLDE AU 31.12.2023 CHF 159'050.95
9630.5040.01 BÂTIMENTS : Rénovation, assainissement Rosaire 31	CHF 1'570'000.00 voté le 18.05.2021 <i>emprunt bancaire</i>	Montant dépensé en 2021 Montant dépensé en 2022 Montant dépensé en 2023 Total des dépenses INVESTISSEMENT EN COURS	CHF 26'863.50 CHF 106'449.40 CHF 1'047'709.45 CHF 1'181'022.35 SOLDE AU 31.12.2023 CHF 388'977.65
9630.5040.02 BÂTIMENTS : Rénovation, agrandissement Ancienne Ecole 10	CHF 4'500'000.00 Voté le 16.12.2021 <i>emprunt bancaire</i>	Montant dépensé en 2022 Montant dépensé en 2023 Total des dépenses INVESTISSEMENT EN COURS	CHF 43'531.50 CHF 108'168.40 CHF 151'699.90 SOLDE AU 31.12.2023 CHF 4'348'300.10
9631.5040.20 BÂTIMENTS : Réfection toiture halle d'exposition	CHF 96'000.00 Voté le 20.12.2022 <i>liquidité</i>	Montant dépensé en 2023 Total des dépenses INVESTISSEMENT EN COURS	CHF 45'587.75 CHF 45'587.75 SOLDE AU 31.12.2023 CHF 50'412.25
9631.5040.01 BÂTIMENTS : Réfection cuisine, installations technique - Restaurant	CHF 790'000.00 Voté le 20.12.2022 <i>emprunt bancaire</i>	Montant dépensé en 2023 Total des dépenses INVESTISSEMENT TERMINE	CHF 829'099.45 CHF 829'099.45 SOLDE FINAL AU 31.12.2023 - CHF 39'099.45

INVESTISSEMENTS COMPLÉMENTAIRES 2024

Implantation de panneaux solaires photovoltaïques sur le Centre sportif « La Lisière »

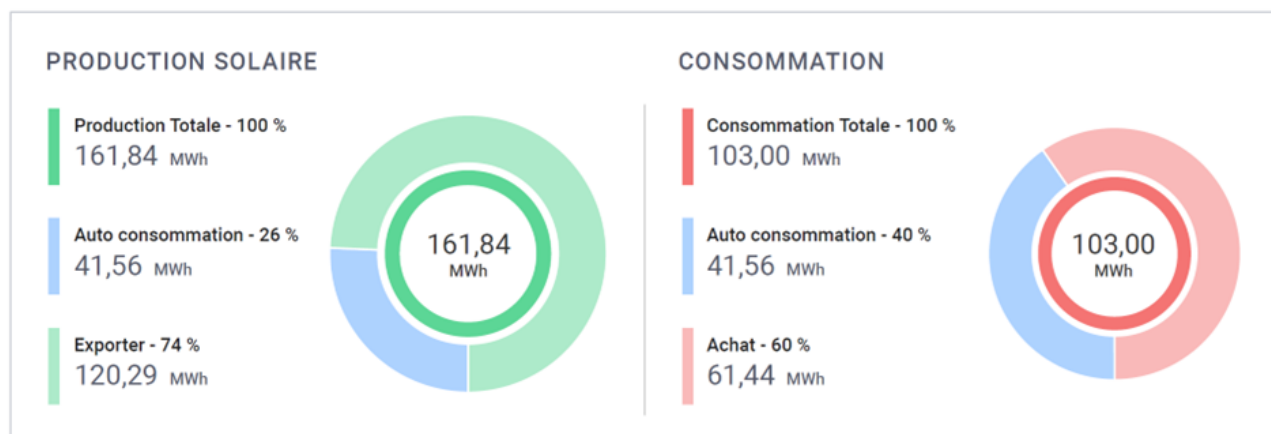
Après le bond de 2023 (+27% environ), les factures d'électricité se sont encore alourdies en 2024. En effet, la Commission fédérale de l'électricité (EiCom) a annoncé une hausse supplémentaire moyenne des tarifs de +18% (évidemment, cela varie fortement d'une région à l'autre).



Pour un ménage consommant 4500 kWh, cela représente CHF 222.— de plus que l'année dernière. En Suisse romande, les envolées les plus marquées se situent dans le canton de Fribourg ; les tarifs du Groupe E SA y grimpent d'environ +28%.

En 2023, le Centre sportif « La Lisière » a consommé 100'925 kWh achetés à 20.98 cts.

Fort de cette constatation, le potentiel d'une l'installation photovoltaïque, sur le Centre sportif « La Lisière », a été analysé. Voici, en quelques chiffres, le résultat de l'étude de faisabilité :



Avec de nombreux avantages, le photovoltaïque apporte une solution intéressante pour gagner en confort et en économie, tout en respectant l'environnement. Les avancées prometteuses de la recherche dans le domaine laissent entrevoir des progrès en matière de batteries, compatibles avec l'installation solaire prévue, pour des coûts réduits et capacités accrues. De quoi profiter de cette énergie d'avenir, de jour comme de nuit.

À cet effet, le Conseil communal vous propose de voter le crédit d'investissement suivant :

Plan de financement

Fourniture de 334 panneaux, onduleurs, 168 optimiseurs et structure en toiture	CHF	133'230.—
Montage, installation et raccordement	CHF	51'910.—
Fournitures (DC, AC onduleur et tableau électrique, etc.)	CHF	15'150.—
Modification TGBT et intro, agumentation de puissance, metering et solar manager avec IT	CHF	35'820.—
Frais de transports et protection anti-chute	CHF	11'200.—
Démarches administratives, contrôle et certification	CHF	4'020.—
TVA (8.1%)	CHF	<u>20'106.—</u>
Investissement total TTC :	CHF	<u>271'436.—</u>

Coûts annuels occasionnés

Intérêts emprunt bancaire (2% de CHF 270'000.—)	CHF	5'400.—
Amortissement (10% de l'investissement total)	CHF	<u>27'143.—</u>
Total des frais annuels	CHF	<u>32'543.—</u>

Rétribution unique PhV Estimation : env. Fr. 44'777.00

Le montant exact de la subvention sera calculé au moment de la mise en service
Loi actuelle sur l'énergie et selon tarificateur pronovo

Stéphane Baechler, Vice-Syndic

Revitalisation de la Sionge

La Sionge prend sa source sur la commune de Semsales au lieu-dit « Creux des Enfers » à une altitude d'environ 1'300 m et se jette dans le lac de la Gruyère, à Vuippens.

Sa partie supérieure se trouve en grande partie en forêt et dévale des pentes importantes. Après un tronçon relativement plat depuis la route cantonale Vulruz-Semsales (secteur Les Mosses - La Gissetta), une série d'importants seuils en béton permet le passage du cours d'eau sous l'autoroute, puis sous la voie ferrée des TPF. À noter également que ce tronçon du cours d'eau porte le nom de « Ruisseau des Mosses », avant de s'appeler « La Sionge », dans la plaine.

En 2014, les communes de La Verrerie, Sâles et Vulruz se sont alliées pour établir un projet de revitalisation de la Sionge. Une entente intercommunale entre ces trois entités a été créée afin de piloter ce projet et, par la suite, supprimer le « Syndicat de drainage de la Sionge » qui n'a d'ailleurs, depuis quelques années, plus d'activité en tant que telle. La Verrerie a accepté de participer à ce projet à condition que la question du collecteur des drainages de la commune soit prise en compte. L'abaissement du lit de la Sionge permettra d'assurer un meilleur écoulement dudit collecteur.

La revitalisation projetée commence en amont de la route cantonale Vulruz-Semsales pour se terminer au hameau de la Sionge, environ 100 m avant la route cantonale Vulruz-Romont.

Pour le secteur amont (Les Mosses), le cours d'eau présente un atterrissement important et des dépôts d'alluvions sous la route cantonale. Ces phénomènes ont provoqué des inondations sur la route menant à « l'Oasis des vétérans », empêchant son accès. Pour la partie aval, le non-écoulement des drains agricoles ont amené les agriculteurs à demander un curage du cours d'eau, comme cela fut réalisé à plusieurs reprises par le passé.



Toutefois, en application de la loi fédérale sur les eaux (LEauX), le Canton n'accepte plus les travaux d'entretien et a demandé la réalisation d'une revitalisation du cours d'eau.

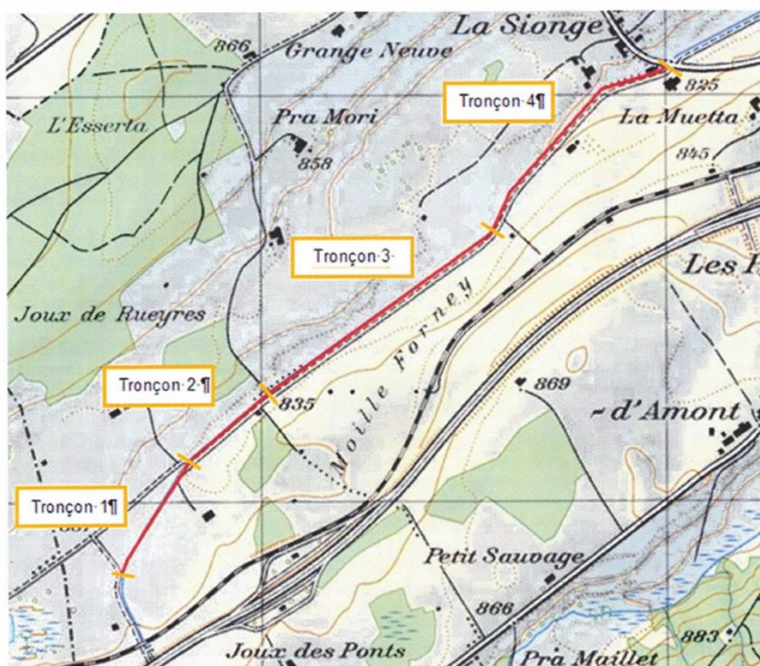


Figure 1 : Découpage des tronçons principaux (source Swisstopo, CN25)

À l'intérieur du périmètre du projet, quatre tronçons ont été définis dont les pentes sont variables et souvent très faibles, ce qui occasionne des atterrissements importants et une remontée des niveaux d'eau. Les quatre tronçons représentent une longueur d'environ 2 km. Les drains, en particulier sur le tronçon 3 (pente très faible), ne fonctionnent plus correctement et les parcelles sont souvent saturées d'eau.

Le projet sera réalisé en trois étapes, soit le secteur des Mosses, l'aval jusqu'à la porcherie de la Sionge et le collecteur de la Verrerie.

Collecteur La Verrerie

Après étude de trois variantes, celle d'un nouveau collecteur a été retenue. Les travaux de revitalisation permettront la récupération des drainages existants, de la zone jusqu'à son déversement dans la Sionge.

Valorisation des terres

La revitalisation de la Sionge exige des excavations importantes, soit environ 14'000 m³. Une valorisation sur ou hors site des terres excavées est donc souhaitée dans son intégralité, du moins pour les horizons A et B, d'un point de vue économique, écologique et afin de satisfaire à l'ordonnance sur les déchets.

Aspects fonciers

Espace réservé aux eaux (ERE)

Pour ce projet, l'espace réservé aux eaux (ERE) a été admis à 15 m, soit 7.50 m de part et d'autre de l'axe du cours d'eau. Actuellement le domaine public des eaux (cantonal) varie de 9 à 13 m.

Propriétaires touchés

Sur certains tronçons, le projet d'élargissement du cours d'eau empiète sur les propriétés privées adjacentes ; il s'agit d'une surface d'environ 7'000 m². Ces emprises seront échangées, voire vendues, et rattachées au domaine public. Les propriétaires et locataires devront respecter les contraintes liées à l'exploitation de tels espaces. Des conventions seront signées avec tous les propriétaires touchés par la revitalisation ; à l'heure actuelle, ces derniers ont tous donné leur accord par écrit. Cette phase est importante pour le groupe de travail de l'Entente, qui peut enfin reprendre et faire avancer le projet, son étude de détail, sa mise à l'enquête et ensuite son exécution.



Ruisseau « Les Mosses »

Dans le courant du 2^e semestre 2022, le Conseil communal de Sâles a été approché par les propriétaires de « l'Oasis des vétérans » étant donné que l'accès à leur propriété n'était plus garanti au moment où la Sionge (ruisseau des Mosses) sortait de son lit. Le Service de l'environnement (SEn) a alors été abordé afin de trouver une solution pour remédier à ce problème.

Une étude a été confiée au bureau Triform SA, où il en est ressorti que ce ruisseau n'avait plus de retenue de matériaux en amont de la route cantonale Vaulruz-Semsales et, de ce fait, obstruait partiellement la buse sous la route cantonale. Les matériaux se déposaient alors sur le premier tronçon du ruisseau, en aval de la route cantonale. Ceci a provoqué un atterrissement impo-

rtant qui empêche l'eau de s'écouler par gravité et inonde donc les parcelles sur la rive droite.

Le projet présenté prévoit la réalisation d'un dessableur en amont de la route cantonale, un abaissement du profil du lit, le dragage du fond, le faucardage et une stabilisation du pied de berge. De plus, il est prévu de réaliser un andain de protection sur la rive droite afin de protéger au maximum la parcelle 340 RF Sâles, ainsi que l'accès à « l'Oasis des vétérans ».

Cet investissement concerne les communes de Sâles et de Semsales. Le SEn a d'ores et déjà annoncé que ces travaux pourront être pris en compte dans le cadre de la revitalisation de la Sionge, donc subventionnés à 95%.

Coût total des travaux et subventions

Les différentes études de ce projet ont débuté en 2015, et des coûts ont déjà été pris en charge par les trois communes (CHF 206'000.— au total). Les coûts de chaque tronçon ont été estimés sur la base de prix actuels de soumission et avec un taux adapté de la TVA à 8.10%, dès le 1^{er} janvier 2024. Les prix tiennent compte d'un potentiel de gestion des terres in situ. C'est ainsi qu'un montant brut de CHF 4'750'000.— a été calculé.

Actuellement les subventions fédérales et cantonales pour la revitalisation sont fixées à 80%. Avec la nouvelle loi fédérale pour la protection des eaux qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025, la subvention passera à 95%. A noter que le Grand Conseil a déjà voté et accepté un décret dans ce sens, pour le Canton de Fribourg. C'est donc sur ce nouveau taux que le financement est présenté. De plus, la Commune de Sâles, étant la Commune siège dudit projet, supportera le 53.20% du coût net, selon le détail ci-dessous :

Devis général		CHF	4'750'000.—
<u>A. Réaménagement de la Sionge, revitalisation, tronçons 1 à 4 :</u>			
Coûts des travaux		CHF	3'710'000.—
./. subvention de l'OFROU	18% de CHF 3'500'000.—	- CHF	668'000.—
./. subvention du SEn	95% de CHF 2'870'000.—	- CHF	<u>2'891'000.—</u>
Solde à la charge des communes de Sâles, Vaulruz et La Verrerie		<u>CHF</u>	<u>152'110.—</u>
<u>B. Revitalisation secteur Les Mosses :</u>			
Coûts des travaux		CHF	474'000.—
./. subvention de l'OFROU	18% de CHF 550'000.—	- CHF	85'320.—
./. subvention du SEn	95% de CHF 451'000.—	- CHF	<u>369'246.—</u>
Solde à la charge des communes de Sâles et Semsales		<u>CHF</u>	<u>19'434.—</u>
<u>C. Collecteur La Verrerie :</u>			
Coûts des travaux		CHF	566'000.—
./. subvention de l'AF	57% de CHF 550'000.—	- CHF	322'620.—
Solde à la charge des communes de Sâles et La Verrerie		<u>CHF</u>	<u>243'380.—</u>
Répartition finale par commune		<u>CHF</u>	<u>414'925.—</u>
Sâles	A+C = 53.2% // B = 50%	CHF	220'118.—
Vaulruz	A+C = 21.6%	CHF	85'426.—
La Verrerie	A+C = 25.2%	CHF	99'664.—
Semsales	// B = 50%	CHF	9'717.—

Au nom du Comité de la Revitalisation de la Sionge, Pierre Morand, Secrétaire

DÉCHETTERIE - RAPPELS DE BONNE CONDUITE

Déchets ménagers

Les déchets urbains sont collectés aux différents points de ramassage autorisés, tous les mercredis.

Les vignettes à coller sur les sacs-poubelle ainsi que sur les containers sont en vente auprès de l'Administration communale, au bar « Chez Christiane », aux laiteries de Rueyres et Romanens, ainsi qu'au Denner à Vaulruz.

En cas d'infraction, le règlement communal prévoit une amende de CHF 100.– à CHF 1'000.– pour les contraventions.

Vous l'aurez certainement remarqué, depuis mi-avril, une nouvelle benne compactrice est installée, au centre de tri communal.

Les mini-déchetteries de Maules, Romanens et Rueyres-Treyfayes sont des points de ramassage pour vos sacs poubelle, soit uniquement le mercredi matin. De plus, vous pouvez y déposer uniquement votre verre et vos conserves.

Déchets verts

Une zone pour les déchets verts (compost, gazon, etc.) est accessible en permanence. Les résidus organiques en question sont ensuite pris en charge par les agriculteurs de la commune et sont étendus sur les champs.

Afin de privilégier ce circuit court et écologique, nous vous remercions d'y déposer uniquement des végétaux pouvant être valorisés.

Branches

Un emplacement pour les branches est également en libre accès. Toutefois, il ne devrait être utilisé que de manière sporadique, car le dépôt officiel se trouve à l'intérieur du périmètre de la déchetterie.

Le collaborateur communal transfère, chaque semaine, le contenu de la fosse extérieure, à l'intérieure. Afin de réduire au maximum le volume de manutention et, par ailleurs, de casser le portail, nous vous demandons de privilégier les heures d'ouverture pour y amener vos branchages.

Encombrants

Les objets trop volumineux pour un sac de 35 litres peuvent être déposés dans la benne prévue pour les encombrants (le plastique n'en fait pas partie), à la décharge. Les flacons ne peuvent pas y être déposés. Toutefois, ils peuvent être retournés gratuitement auprès de nombreux commerces.

Un container est également à disposition pour le bois. Il est rappelé que les meubles et autres doivent être démontés.

Guide des déchets

Aucun objet ne peut être déposé devant la déchetterie officielle hors ouverture. Aussi, le guide des déchets est disponible sur notre site internet (page gestion des déchets).



En direction de la déchetterie...

Sur votre chemin, il est possible que des objets se perdent. Si vous constatez que votre chargement, normalement équipé d'un filet, s'est allégé durant le parcours, veuillez le récupérer.

Nicolas Hassler, Syndic



**Action
cantonale
de ramassage
des déchets**

www.balai.ch
#coupdebalai



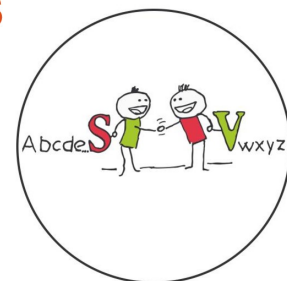
Les écoles de Sâles-Vaulruz

Avec la participation du conseil des parents et des communes !

Le vendredi après-midi 7 juin 2024

Nos élèves participeront à l'action coup de balai dans différentes zones des communes du cercle scolaire.

**SOYEZ VIGILANTS SUR LES ROUTES
MERCII !!**



TRAVAUX EN COURS

Bâtiment administratif - La Rosaire 31

La rénovation des appartements est terminée depuis fin mars 2024 et la cage d'escalier a été entamée après les fêtes de Pâques. Les travaux intérieurs touchent à leur fin.

La pose des balcons est prévue pour la fin avril ainsi que pour mi-mai pour la face pignon. En parallèle, nous préparons la réfection de la place extérieure et de la place de jeux pour enfants.

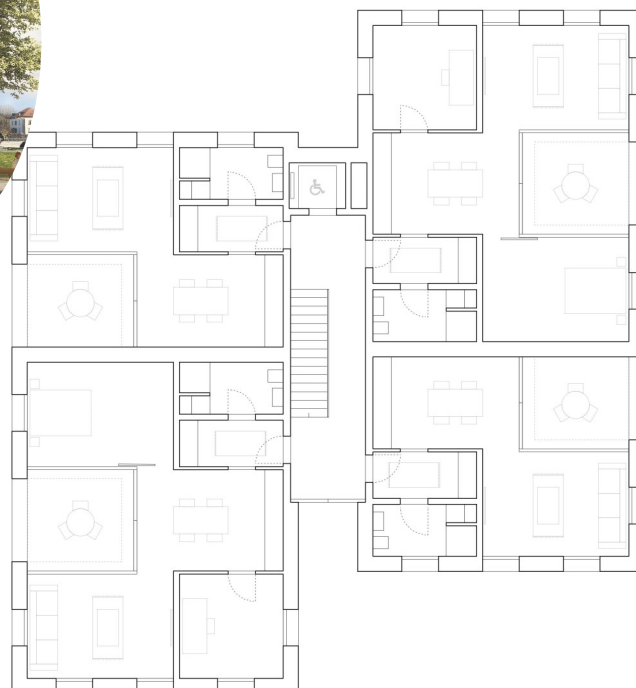
Nous espérons la réception de l'ouvrage pour le mois de juin, afin de respecter le planning.



Ancienne-École 10 à Sâles

À la suite du retour de la mise à l'enquête préalable, quelques adaptations ont été faites. Le dossier d'enquête ordinaire est maintenant en phase de finalisation ; il sera officiellement déposé au cours de ces prochaines semaines, comme prévu.

Les locataires actuels seront relogés dans les appartements rénovés de la Rosaire 31, à Sâles. Ainsi nous pourrons travailler sans leur porter préjudice. Voici un extrait de la façade sud et du 1^{er} étage, tels que projetés :



Stéphane Baechler, Vice-Syndic

RADAR PÉDAGOGIQUE

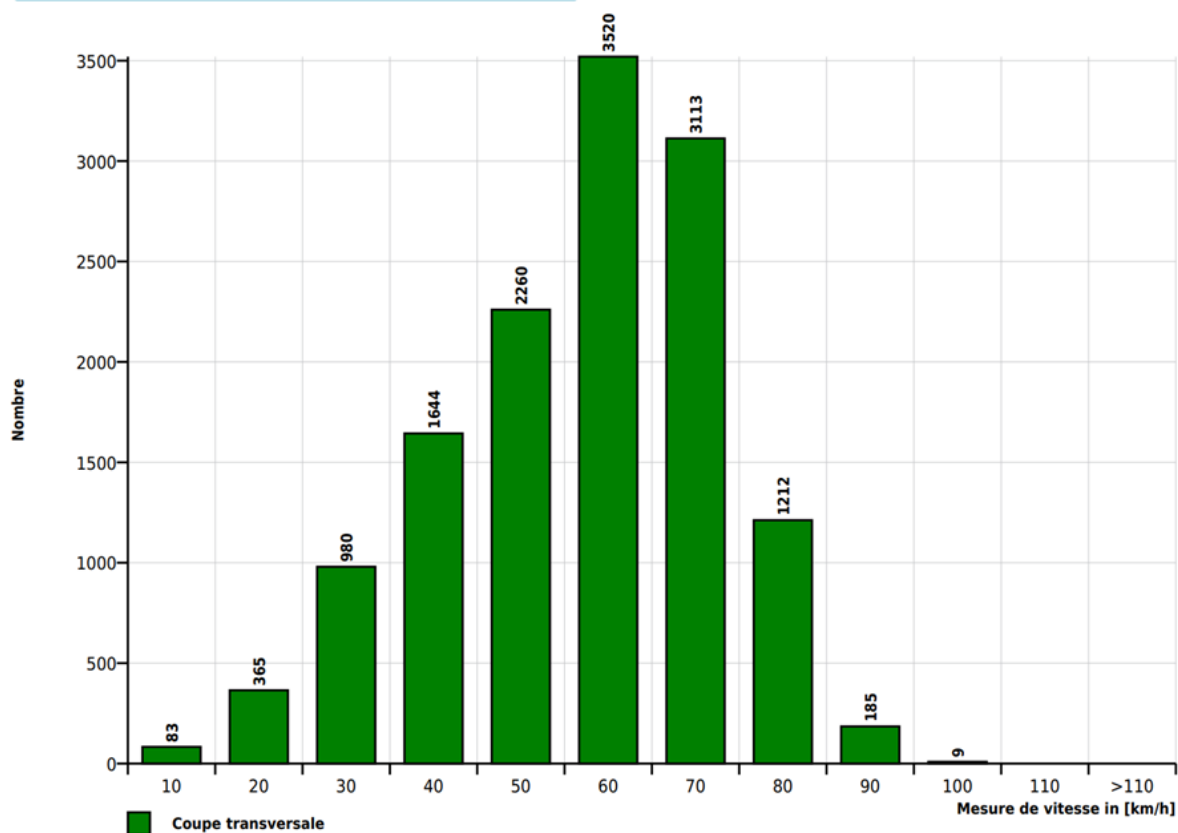
Quelle vitesse dans une priorité de droite ?

Le journal communal n° 51, de novembre 2022, révélait les statistiques, peu flatteuses, du radar pédagogique pour Maules, Romanens et Rueyres-Treyfayes.

Le village de Sâles s'est vu équiper de ce radar dès février 2023, à la croisée de la Route de Romanens et de Maules. Il est triste de constater que les relevés sont pires encore : de fréquents pics de vitesses entre 70 km/h et 95 km/h. 60% des chauffeurs sont en excès de vitesse, si l'on prend une limite de 50 km/h. Toutefois, il faut relativiser : ces mesures sont prises depuis le panneau 50 km/h ou légèrement avant. Cependant, n'oubliez pas qu'il ne reste que 30 mètres avant la priorité de droite, à partir du panneau 50 km/h.

Le Conseil communal se réserve le droit de requérir de vrais radars auprès de la Police cantonale.

Histogramme de vitesse



Sébastien Esseiva, Conseiller communal

Tourbières de Sâles

Cette zone, reconnue pour sa richesse écologique, fait l'objet d'importants travaux nécessitant l'intervention de machines forestières au cours de ces prochaines années. Ces derniers, bien que bénéfiques à long terme pour la préservation de l'écosystème, peuvent entraîner des perturbations momentanées.

Il est essentiel de comprendre que ces actions visent à restaurer et à protéger l'écosystème fragile de la tourbière, offrant ainsi un environnement sain pour les générations futures.

La Commune ainsi que le Service des forêts et de la nature (SFN) espèrent promouvoir une meilleure compréhension et un soutien accru pour ces initiatives de conservation. En collaborant, nous pouvons assurer la beauté et la diversité de nos paysages naturels, pour les années à venir.

BOÎTE À IDÉES, ADRESSÉES AU CONSEIL COMMUNAL - RÉPONSES

Dans le dernier bulletin communal figurait une « Boîte à idées », où chacun était libre d'adresser, au Conseil communal, ses propositions, remarques, commentaires, etc. L'Exécutif remercie les personnes qui se sont prises au jeu et souhaite y donner les réponses suivantes :

Adhésion à une coopérative solaire (Centre sportif)

À la suite de cette suggestion innovatrice, le Conseil communal s'est renseigné auprès d'une entreprise fribourgeoise. Cependant, comme vous avez pu le lire en page 10 du présent journal, il a souhaité privilégier un investissement direct, assumant ainsi les risques, mais également les revenus. Les retombées seront directement attribuées aux comptes communaux. Cette variante permet, à chaque citoyen·ne, d'avoir un retour sur investissement et fait ainsi profiter l'ensemble de la population.

Un passage piéton en face de la boulangerie « Au Pain Doré »

Il y a de cela plusieurs années déjà, cette requête avait été relevée. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, le manque de visibilité empêche la création d'un passage piéton, à cet emplacement. En effet, la distance de freinage d'un véhicule roulant à 50 km/h peut atteindre 35 m, le droit de priorité n'est jamais absolu et les véhicules ont besoin d'une certaine distance pour pouvoir s'arrêter.

Nous vous demandons de rester vigilant·e·s et de ne pas traverser la route de manière intempestive !

La construction d'un abri à l'arrêt de bus « Sâles - Laiterie »

Un réaménagement complet du centre du village sera étudié lors de la fermeture de l'EMS de Sâles, tout comme pour la réalisation d'un arrêt de bus conforme à la Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand).

L'installation d'un abri de bus impliquerait de gros travaux et l'acquisition de surfaces à des propriétaires privé·e·s. Cette présente requête sera alors étudiée en temps opportun.

Nicolas Hassler, Syndic

LIGNE FERROVIAIRE ENTRE BULLE ET ROMONT

Arrêt de train à Sâles

Depuis 2010, la ligne ferroviaire reliant Bulle à Romont ne marque plus d'arrêt sur le territoire communal de Sâles, excepté pour effectuer le croisement entre deux trains.

À la demande de la population, l'Exécutif a écrit au Conseil d'Etat en novembre 2023, afin de connaître sa position sur la question d'une éventuelle réhabilitation de la gare.

Le 8 janvier dernier, la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) a adressé, aux communes de Sâles et Vuisternens-devant-Romont, une réponse indiquant la raison principale de la suppression des gares des petits villages : la simplification d'atteindre rapidement les objectifs de transports efficaces des passagers. Le Conseiller d'Etat directeur relève également le succès de cette ligne ainsi que des bus de remplacement.

Toutefois, l'Etat a toujours poursuivi la réintroduction de la desserte ferroviaire et, en 2016, elle a été annoncée dans le programme de développement stratégique ferroviaire (PRODES). Malheureusement, la Confédération a décidé de ne pas donner suite à cette requête. La DIME nous annonce que la proposition sera renouvelée à la prochaine échéance de PRODES, soit pas avant 2035.

Dans le cas où de nouveaux éléments seraient connus, nous ne manquerons pas de tenir la population informée.

Florian Pittet, Conseiller communal

MESSAGE DE LA COMMISSION SENIORS

Matinée informatique

Vous avez des questions en lien avec l'informatique (smartphone, tablette ou ordinateur) et souhaitez recevoir un soutien ? La Commission seniors, accompagnée de la Jeunesse de Maules, sera là pour vous aider, le

- * samedi 26 octobre 2024, de 9h à 10h30, à la Buvette du Foot (Sâles)
- * gratuit
- * sans inscription



Marches

Balade d'une durée de 1h à 1h30, adaptée au rythme des personnes présentes.

- * jeudi 5 septembre 2024
- * mercredi 9 octobre 2024
- * vendredi 15 novembre 2024
- * rendez-vous à 9h30, sur la place de l'Auberge de la Couronne
- * gratuit
- * possibilité de se restaurer à l'Auberge de la Couronne, à l'issue de la marche, à votre charge et sur inscription auprès de l'administration communale



Cafés récits

« Dans le temps », existaient des veillées, dont nous parlaient nos grands-mères. On y partageait des souvenirs, on discutait, on se disait à travers des anecdotes. Des temps de « café récits » en quelque sorte...

Le principe est très simple : l'animatrice, Françoise Ruffieux, lance un thème, fixe le cadre ainsi que les consignes, vous vous exprimez alors ; les histoires de vie occupent le premier rôle.

Connu sous le nom de « Erzählcafé » en Suisse alémanique depuis 2016, le café récits est un temps convivial d'écoute, de parole et d'échanges.

- * lundi 7 octobre 2024
- * mercredi 4 décembre 2024
- * à 14h, à la Scierie (Maules)
- * gratuit
- * sur inscription auprès de l'administration communale (nombre de participant·e·s limité)



Participez aux activités proposées par le foyer St-Joseph

Jeux de cartes

- * tous les lundis, à 14h30

Messe chantée à la Chapelle

- * tous les mardis, à 10h

Loto de 5 séries

- * tous les 2^{èmes} mercredis du mois, à 14h30
- * CHF 3.-/carton

Gym douce

- * tous les jeudis, à 10h



Café, Rencontre et Partage

Une causerie conviviale autour d'un café et d'une petite douceur...

- * jeudi 7 novembre 2024, de 14h à 16h30, à la Scierie (Maules)
- * gratuit
- * sans inscription



Infos Utiles

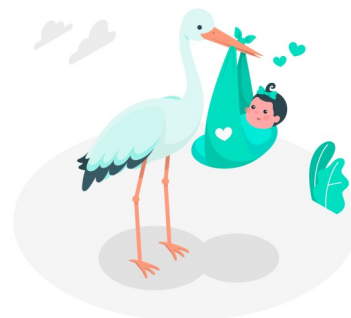


- * Si vous n'êtes pas véhiculé·e·s, nous vous organisons un moyen de transport.
- * Pensez également au covoiturage !
- * l'administration communale se tient à votre disposition en cas de besoin et/ou questions (contact en page 2 du présent journal)

VOEUX DU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal adresse ses sincères félicitations aux parents de :

- * Enola Ruffieux, née le 2 août 2023, fille de Lorrie Menoud et Corentin Ruffieux ;
- * Loïc Descloux, né le 11 novembre 2023, fils de Maude Sieber et Rémy Descloux ;
- * Maira Langiu Sechi, née le 1er décembre 2023, fille de Mariantonietta Sechi et Maicol Langiu ;
- * Nils Charrière, né le 13 décembre 2023, fils de Martina Heim et Laurent Charrière ;
- * Lénie Grand, née le 1er février 2024, fille de Carole Lagrèze et Denis Grand ;
- * Maylone Santos Lourenço, né le 5 mars 2024, fils de Milene Lopes Santos Lourenço et Marco Daniel Barbosa Lourenço ;
- * Iris Niederer, née le 17 mars 2024, fille de Margaux Niederer et Quentin Menoud.



Ces avis sont consentis par les heureux parents.

La maternelle "Les Lapins Bleus"

Accueille vos enfants **de 3 à 5 ans, pour l'année scolaire 2024-2025**



Horaires : lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 9h à 11h45,
à choix, une ou plusieurs matinées
Inscriptions : dès avril 2024 auprès de Catherine Bovet Egger,
éducatrice de l'enfance, 079 564 88 13

Offrez à votre enfant la possibilité de/d' :

- favoriser son éveil et sa confiance en soi
- se socialiser avec d'autres enfants
- améliorer la transition à son rythme vers l'école obligatoire
- apprendre différentes notions à travers le jeu
- découvrir la nature au fil des saisons
- développer ses capacités motrices, intellectuelles et affectives

De plus, des matinées récréatives sont aussi proposées en juillet, au jour le jour.
Toutes les informations sont disponibles sur le site internet communal (petite-enfance)

Service Aide aux proches

Service de relève et d'accompagnement à domicile

- Vous vous occupez régulièrement d'une personne âgée ou malade et avez besoin parfois d'être remplacé ?
- Vous vivez chez vous mais avez besoin de soutien ?

Une auxiliaire de santé CRS accompagne la personne à domicile, offre une présence rassurante et l'aide dans les activités de la vie quotidienne : habillage, aide pour l'hygiène, promenade et sorties, accompagnement chez le médecin, suivi des médicaments, aide pratique au domicile, tâches administratives.

Nous intervenons régulièrement ou ponctuellement selon vos besoins, entre 3 et 8h par jour.

Repas accompagnés

- Vous avez besoin d'aide et de compagnie pour les repas ?
- Votre parent ne mange plus ou mal et vous vous faites du souci ?

Un-e auxiliaire de santé CRS accompagne la personne à domicile dans toutes les étapes du repas : définir le menu, faire les courses, gérer les réserves, cuisiner et manger ensemble, aider pour la prise alimentaire et passer un moment convivial ensemble !

Bons de 3h gratuites

Vous voulez tester nos services sans vous engager ? Profitez de nos 3h gratuites !

Bon à savoir

Nos tarifs sont définis en fonction du revenu mensuel et de la fortune. Remboursés par les prestations complémentaires et dans certains cas par les assurances maladies complémentaires

Renseignements et demandes

Tél. : 026 347 39 79 du lundi au vendredi de 07h30-11h30

Croix-Rouge fribourgeoise, Rue G.-Tchtermann 2, 1700 Fribourg

aide.aux.proches@croix-rouge-fr.ch



LES ENTREPRISES SÂLOISES

La commune communique la liste des entreprises actives sur le territoire, via son site internet .

Dans le but de soutenir le commerce local, le Conseil communal propose également de publier, au fur et à mesure, les coordonnées des entreprises qui en font la demande. Afin de proposer ce service de manière utile et équitable aux lecteurs de « Les Quatre font la Une », il a fixé les règles suivantes :

- * les sociétés ou entreprises sont représentées par une personne physique ;
- * l'entreprise est domiciliée sur la commune ;
- * seules les sociétés ayant demandé à être publiées apparaîtront ;
- * seules les sociétés offrant un service ou des biens utiles aux habitant·e·s de la commune seront publiées ;
- * la publication se fera sous forme de liste, comprenant le nom de l'entreprise, le nom de la personne de contact, le numéro de téléphone ou de portable, l'adresse postale, l'adresse mail et le nom du site internet ;
- * le conseil communal définira seul la pertinence de la publication et de l'ordre de parution, selon les critères ci-dessus.

Intéressé·e ? Faites parvenir vos informations écrites à l'administration communale.

Sandrine Oberson, sage-femme

Suivis à domicile pendant et après la grossesse
Haptonomie, cours de préparation à la naissance et à la parentalité
Impasse de la Buchille 16
1626 Romanens

079 467 31 73 // sandrine.oberson@gmail.com

Un Instant entre Parenthèses

Cabinet de massages thérapeutiques

Florence Oberson
Route de Rueyres 16
1626 Romanens

079 552 20 24 // entreparentheses-florence.com

BOURSE D'ETUDE ET D'APPRENTISSAGE



Nous rappelons que les étudiant·e·s et apprenti·e·s de la commune peuvent bénéficier d'une bourse communale de CHF 200.– par année scolaire, jusqu'à l'âge de 20 ans (durant l'année concernée).

Pour obtenir cette bourse, nous vous remercions d'apporter, à l'administration communale ou d'envoyer par email (adresse en page 2), une attestation de formation de la période concernée ainsi que vos coordonnées bancaires, jusqu'au 31 août de l'année scolaire écoulée.

AGENDA DES MANIFESTATIONS

Retrouvez toutes les informations concernant les manifestations et sociétés organisatrices sur commune-sales.ch. Il vous est possible de nous faire part de vos événements, via notre site internet (page « agenda »).

Pour le détail complet des spectacles de l'Association culturelle La Lisière, rendez-vous sur lalisiere.ch.

N'oubliez pas de faire part de vos événements à La Gruyère Tourisme, elle se fera un plaisir de les partager sur le site internet de l'Union fribourgeoise du Tourisme (fribourgregion.ch).

Soirées d'information à la population

Vote consultatif du 9 juin 2024

Poursuite des travaux en vue d'une
commune unique en Gruyère



Vous souhaitez en savoir plus sur
le projet de commune unique en Gruyère ?
Venez vous informer et poser vos questions !
www.regiongruyere.ch/votation

ALBEUVE

ME 17.04, 19h30
Salle communale

RIAZ

ME 24.04, 19h30
Aula du cycle d'orientation

SÂLES

JE 25.04, 19h30
Centre sportif - Salle La Lisière

BULLE / LA TOUR-DE-TRÊME

ME 01.05, 19h30
Salle CO2

HAUTEVILLE

JE 02.05, 19h30
Salle communale Otavela

CHARMEY

ME 15.05, 19h30
Salle Associative - Les Lévanches

BROC

ME 22.05, 19h30
Salle de l'Hôtel de ville

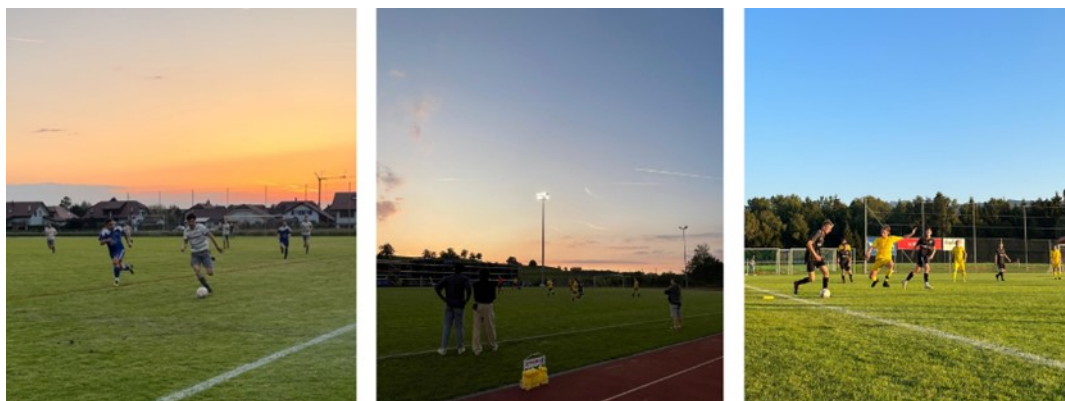
Bel été !



PAGE OUVERTE AU... FC LA SIONGE

Le FC La Sionge, c'est plus de 130 joueurs.euses licencié.e.s, une quinzaine d'entraîneurs, 10 équipes, des juniors G aux actifs.ves, 5 arbitres, 3 tenanciers de buvette, 2 terrains et une seule passion : le football.

Né d'une fusion entre le FC Sâles et le FC Vaulruz il y a maintenant 21 ans, le FC La Sionge a su s'imposer dans le paysage footballistique gruérien et même cantonal !



En 2023, le FC La Sionge a fêté son 20^{ème} anniversaire, notamment lors de son souper de soutien, en mars de la même année, à La Lisière de Sâles, en compagnie de 230 proches du club. Le clou du spectacle a été l'organisation du Mémorial Dousse-Morel où plus de 500 jeunes joueurs sont venus fouler le terrain des Mosses, le 9 septembre dernier. La fête a duré jusqu'au bout de la nuit ce jour-là, avec une centaine d'invités.



Le championnat a repris fin mars 2024, le FC La Sionge vous attend alors au bord du terrain des Mosses pour encourager toutes ses équipes et boire un (ou plusieurs) verre(s) ! Et si vous n'êtes pas trop footeux, voici nos prochains événements, qui se dérouleront à La Lisière :

- * Tournoi de pétanque : 31 août 2024
- * Match aux cartes : 14 décembre 2024
- * Souper de soutien : 8 mars 2025

Vous souhaitez adhérer au club, faire partie d'une équipe ou y inscrire votre·vos enfant·s ? Contactez-nous sans plus attendre !

Au plaisir de passer un moment avec vous, lors de l'une ou l'autre occasion !